

Dossier de demande de subvention 2026

La Ville d'Ancenis-Saint-Géréon œuvre au quotidien auprès des associations. La mise à disposition d'équipements, de matériel pour les événements, de temps de travail des agents municipaux, l'octroi de subventions, le soutien des élus, sont les principales actions qui favorisent le développement du « Vivre ensemble ». Cet effort financier important vient soutenir l'activité des associations et permet ainsi de la maintenir, voire de la développer. La participation des associations à la vie locale est un atout considérable pour la vie des habitant.es de notre commune.

Les demandes de subventions seront à retourner **pour le lundi 10 novembre 2025**. Elles seront étudiées en commissions municipales et soumises au vote des conseillers municipaux lors du vote du budget qui aura lieu au premier trimestre de 2026. L'éventuelle subvention sera versée à la suite de ce conseil municipal pour que votre association puisse fonctionner et votre projet se concrétiser.

Les subventions sont de deux types :

- Les subventions de fonctionnement
- Les subventions pour projet exceptionnel

Un projet exceptionnel est :

- Un événement unique dans l'année
- L'activité régulière de l'association ne dépend pas de ce projet
- Le projet se fixe des objectifs spécifiques
- Il fait l'objet d'un budget dédié
- Il peut éventuellement être organisé par plusieurs associations (merci de l'indiquer)

Pour les subventions pour projet exceptionnel, un bilan financier et un rapport d'activités sur le projet soutenu sera à fournir dans les 6 mois à suivre de la réalisation de l'évènement. Sachez que nous sommes à votre disposition pour vous aider dans ces formalités.

RÉSUMÉ DE LA DEMANDE DE SUBVENTION

Nom de l'association :

Montant de la subvention 2026 demandé (**fonctionnement**) :

Montant de la subvention 2026 demandé (**projet exceptionnel**) :

PIECES A JOINDRE A VOTRE DOSSIER

Merci de veiller à bien joindre les pièces suivantes à ce présent dossier :

- ☐ Compte de résultat approuvé de l'année ou de la saison écoulée : remplir l'imprimé page 8 de ce présent dossier (**et non un autre document**)
 - ☐ Budget prévisionnel pour la période de votre activité (année civile 2026 ou année scolaire 2025-2026) : remplir l'imprimé page 9 de ce présent (**et non un autre document**)
 - ☐ Relevé d'identité bancaire
 - ☐ En cas de création de l'association, de modification des statuts ou de siège social **en 2025** : fournir les derniers statuts de l'association + récépissé de la déclaration de changement en Préfecture
 - ☐ Si changement de bureau en 2025 : décision d'Assemblée Générale ou compte-rendu de Conseil d'Administration indiquant la composition du nouveau bureau + récépissé de la déclaration de changement en Préfecture
- ⇒ Toute création d'association, modification des statuts, changement dans l'administration de l'association (nouveaux dirigeants, changement d'adresse du siège social...) ou dissolution doit être déclaré en Préfecture sur la plateforme : www.service-public.fr ;
- ⇒ **N'hésitez pas à nous transmettre également vos rapports d'activité, supports et compte-rendu de réunions pour valoriser vos activités associatives.**

MODALITES DE TRANSMISSION DU DOSSIER

Ce dossier complété est à retourner : **Pour le Lundi 10 novembre 2025 au plus tard**

⇒ **De préférence, par mail** : associations@ancenis-saint-gereon.fr

⇒ *Par voie postale ou à déposer à :*

Mairie d'Ancenis-Saint-Géréon
Direction des Services à la Population
40 place Saint Pierre
44150 ANCENIS-SAINT-GÉREON

**Les demandes accompagnées d'un dossier incomplet
ou réceptionnées hors délais ne seront pas examinées.**

PRÉSENTATION DE VOTRE ASSOCIATION

- 1** Numéro de SIRET : _____
- 2** Objet de l'association (voir vos statuts) * : _____

- 3** Type d'association : ☐ Association locale ou section locale
☐ Antenne départementale
☐ Antenne régionale
☐ Antenne nationale
- 4** Pour les associations sportives, fédération d'affiliation (**le cas échéant**) : _____

- 5** Site web de l'association* : _____
- 6** Adresse du siège social* : _____
Code postal* : _____ Commune* : _____
- 7** Adresse de gestion ou de correspondance (**si différente**) * : _____

Code postal* : _____ Commune* : _____
- 8** Représentant.e légal.e (**personne désignée par les statuts**) * :
Nom : _____ Prénom : _____
Fonction : _____
Tél : _____ Mail : _____
- 9** Identification de la personne chargée de la présente demande de subvention (**si différente du représentant légal**) :
Nom : _____ Prénom : _____
Fonction : _____
Tél : _____ Mail : _____

* Informations qui pourront apparaître sur l'annuaire en ligne des associations (site internet de la ville). Merci de bien vérifier l'orthographe et/ou numéros.

10 Moyens humains de l'association (au 1^{er} septembre 2025) :

Nombre de bénévoles : (Bénévole = personne contribuant régulièrement à l'activité de l'association, de manière non rémunérée.)	
Nombre de volontaires : (Volontaire = personne engagée pour une mission d'intérêt général par un contrat spécifique (par ex. Service civique))	
Nombre total de salariés de l'association :	
Nombre d'heures d'intervention des salariés :	
Nombre d'encadrants diplômés :	

11 Adhérents et/ou licenciés :

	Nés avant le 01/01/2008		Nés après le 01/01/2008		TOTAL
	Résident Ancenis-Saint-Géréon	Résident hors Ancenis-Saint-Géréon	Résident Ancenis-Saint-Géréon	Résident hors Ancenis-Saint-Géréon	
Adhérents / licenciés					
Adhérents non licenciés					

12 Montant de la cotisation annuelle ou des cotisations : _____

13 Familles aidées (à remplir uniquement pour les associations entraide / action sociale) :

	Résident Ancenis-Saint-Géréon	Résident hors Ancenis-Saint-Géréon
Familles aidées		
Nombre de personnes aidées		

This image shows a blank sheet of white paper with horizontal ruling lines. The lines are evenly spaced and run across the width of the page. There are no margins, text, or other markings on the paper.

1 Indiquer les événements que vous avez organisés cette année 2025 :

Sur la commune d'Ancenis-Saint-Géréon	Dates	Nom de la manifestation	Public estimé
A l'extérieur de la commune d'Ancenis-Saint-Géréon	Dates	Nom de la manifestation	Public estimé

2 Indiquer les événements que vous avez l'intention d'organiser l'année prochaine en 2026 :

Attention, remplir le tableau ci-dessous ne vaut pas déclaration d'événement. En effet, pour vous accompagner au mieux dans la préparation de votre événement, n'oubliez pas de déclarer chacun de vos événements se déroulant sur la commune d'Ancenis-Saint-Géréon au moins 3 mois à l'avance en nous transmettant les formulaires que vous trouverez sur la site www.ancenis-saint-gereon.fr rubrique : Infos et démarches → Associations → Je suis une association → Je déclare un événement

Sur la commune Ancenis-Saint-Géréon	Dates	Nom de la manifestation	Public escompté
A l'extérieur de la commune Ancenis-Saint-Géréon	Dates	Nom de la manifestation	Public escompté

3 Indiquer, le cas échéant, vos autres projets (hors événements) ?

⇒ _____

⇒ _____

⇒ _____

⇒ _____

4 Travaillez-vous directement avec des associations d'Ancenis-Saint-Géréon ? ☐ Oui ☐ Non

Si oui, lesquelles et pour quelles actions ?

⇒ _____

⇒ _____

⇒ _____

⇒ _____

5 Participez-vous déjà à une ou plusieurs animations organisées par la commune ? ☐ Oui ☐ Non

Si oui, lesquelles ?

⇒ _____

⇒ _____

⇒ _____

6 Pensez-vous participer en 2026 à au moins une animation organisée par la commune ?

☐ Oui ☐ Non

Si oui, lesquelles ?

⇒ _____

⇒ _____

⇒ _____

7 Pour les associations sportives, en 2026 :

- Participerez-vous à Plein Jeux J'y vais et/ou l'AMMA (Animation Multisports Municipale Adaptée) ?

☐ Oui ☐ Non

- Participerez-vous à Couleurs Parasols ? ☐ Oui ☐ Non

- Organiserez-vous un événement en faveur du sport adapté ? ☐ Oui ☐ Non

Si oui, lequel : _____

- Organiserez-vous un événement en faveur de la promotion du sport féminin ? ☐ Oui ☐ Non

Si oui, lequel : _____

8 Pour les associations sportives, en 2025 :

- Avez-vous obtenu un label ? ☐ Oui ☐ Non

Si oui, le(s)quel(s) : _____

9 Compte de résultat de l'année ou de la saison écoulée

RECETTES		DEPENSES	
Cotisations des membres		Fédérations :	
		- Coût d'affiliation	
		- Coût des engagements (ligue...)	
		- Coût des licences	
Partenariat (sponsoring, mécénat) :		Frais de communication :	
-		-	
-		-	
-		-	
Subventions (préciser l'origine) :		Frais de déplacements	
-		Charges salariales (hors remboursement des frais de déplacements)	
-			
-		Matériels (achat, entretien)	
-			
-		Charges locatives (eau, gaz, électricité, téléphone,...)	
Recettes fêtes, manifestations, bars, tombolas...		Dépenses fêtes, manifestations, bars, tombolas...	
Recettes billetterie, droit d'entrée		Frais de location pour organisation	
Autres recettes (à préciser)		Autres dépenses (à préciser)	
-		-	
-		-	
TOTAL		TOTAL	
DEFICIT		EXCEDENT	

Rappel : le total général des recettes doit être équilibré avec le total général des dépenses.

10 Solde figurant sur les comptes bancaires de l'association au 1er septembre 2025 :

Compte courant : _____

Compte d'épargne : _____

11 Budget prévisionnel pour la période de votre activité (année civile 2026 ou année scolaire 2025-2026)

RECETTES		DEPENSES	
Cotisations des membres		Fédérations :	
		- Coût d'affiliation	
		- Coût des engagements (ligue...)	
		- Coût des licences	
Partenariat (sponsoring, mécénat) :		Frais de communication :	
-		-	
-		-	
-		-	
Subventions (préciser l'origine) :		Frais de déplacements	
- Demandée à la ville d'Ancenis-Saint-Géréon		Charges salariales (hors remboursement des frais de déplacements)	
-			
-		Matériels (achat, entretien)	
-			
-		Charges locatives (eau, gaz, électricité, téléphone,...)	
Recettes fêtes, manifestations, bars, tombolas...		Dépenses fêtes, manifestations, bars, tombolas...	
Recettes billetterie, droit d'entrée		Frais de location pour organisation	
Autres recettes (à préciser)		Autres dépenses (à préciser)	
-		-	
-		-	
TOTAL		TOTAL	
DEFICIT		EXCEDENT	

Rappel : le total général des recettes doit être équilibré avec le total général des dépenses.

Justificatifs à fournir dans un délai maximum de 6 mois après la mise en œuvre du projet

Un projet exceptionnel est :

- Un évènement unique dans l'année
- L'activité régulière de l'association ne dépend pas de ce projet
- Le projet se fixe des objectifs spécifiques
- Il fait l'objet d'un budget dédié
- Il peut éventuellement être organisé par plusieurs associations (merci de l'indiquer)

Décrire le projet en spécifiant si le projet aura un impact sur l'environnement, sur les solidarités, contre les discriminations, vers une ouverture internationale...

Public cible _____

Nombre prévisionnel de bénéficiaires _____

Lieux de réalisation _____

Date de mise en œuvre prévue _____

Durée du projet _____

Partenaires du projet _____

Selon vous, votre projet sera réussi si :

Budget prévisionnel PROJET EXCEPTIONNEL 2026 :

RECETTES		DEPENSES	
Partenariat (sponsoring, mécénat) :		Frais de communication :	
-		-	
-		-	
-		-	
Subventions (préciser l'origine) :		Achats :	
- Demandée à la ville d'Ancenis-Saint-Géréon		-	
-		-	
-		Frais de location :	
-		-	
-		-	
Recettes billetterie, droit d'entrée		-	
Autres recettes (à préciser) :		Autres dépenses (à préciser) :	
-		-	
-		-	
TOTAL		TOTAL	
DEFICIT		EXCEDENT	

Rappel : le total général des recettes doit être équilibré avec le total général des dépenses.

Observations à nous communiquer :

ATTESTATION SUR L'HONNEUR

Je soussigné(e) (nom et prénom)

Représentant(e) légal(e) de l'association,

- ✍ Certifie que l'association est régulièrement déclarée.
Pour rappel, tout changement de composition de bureau et modification de statuts doit être déclaré en Préfecture sur la plateforme : www.service-public.fr ;
- ✍ Déclare que l'association est en règle au regard de l'ensemble des déclarations sociales et fiscales ainsi que des cotisations de paiement y afférent ;
- ✍ Certifie exactes et sincères les informations du présent dossier, qui ont été ou seront soumises à l'approbation du Conseil d'administration et de l'assemblée générale, notamment la mention de l'ensemble des demandes de subventions déposées auprès d'autres financeurs publics ainsi que l'approbation du budget par les instances statutaires ;
- ✍ A conscience que la collectivité se garde un droit de regard sur les comptes de l'association ou tout autre déclaration ayant été attestée dans ce présent dossier ;
- ✍ S'engage à fournir toutes pièces justificatives sur demande de la municipalité ;
- ✍ Déclare avoir pris connaissance des obligations normatives ;
- ✍ Accepte, en complétant et en retournant ce formulaire, ledit règlement ainsi que donner le consentement au traitement des données pour l'instruction d'une demande de subvention ;
- ✍ Mettra en œuvre les règles de communication établies par la commune, en cas d'accord d'une subvention ;
- ✍ Autorise la Ville d'Ancenis-Saint-Géréon à faire figurer les éléments d'identité de l'association dans son annuaire en ligne ;
- ✍ Demande à la Ville d'Ancenis-Saint-Géréon une subvention globale de € ;
- ✍ Précise que cette subvention, si elle est accordée, devra être versée sur le compte bancaire de l'association.

Fait le

A

Signature OBLIGATOIRE (précédée de la mention « Lu et approuvé »)

Merci de joindre obligatoirement les documents notifiés page 2

ATTENTION : Toute fausse déclaration est passible de peines d'emprisonnement et d'amendes prévues par les articles 441-6 et 441-7 du Code Pénal.

Conformément au Règlement Général sur la Protection des Données (RGPD) en vigueur depuis le 25 mai 2018, la commune d'Ancenis-Saint-Géréon dont le Maire est responsable du traitement, collecte vos données qui seront traitées par ses agents. Ces données sont nécessaires pour instruire votre demande de subvention. Il s'agit d'une tâche publique dont le caractère est obligatoire pour instruire la demande. Ces données seront conservées selon les préconisations relatives au tri et à la conservation des archives produites par les communes dans leurs domaines d'activités spécifiques (DGP/SIAF/2014/006). Vous disposez à tout moment d'un droit d'opposition, accès, rectification, effacement et de limitation en vous adressant à la commune, Place Maréchal Foch – CS 30217 – 44 156 Ancenis-Saint-Géréon. En cas de manquement à ces obligations, vous pouvez saisir la CNIL.